

POINT PRESSE CM 11/10/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 octobre dernier dans la salle du Relais Postal sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT.

Les principaux points traités ont été les suivants :

- Projet d'aménagement du parking près de l'église catholique : Le conseil presbytéral protestant du secteur n'a pas accepté la demande de la commune de lui céder une parcelle de terrain de 0,4 ares lui appartenant. En attendant une nouvelle étude de notre demande suite à l'arrivée du nouveau pasteur, il a été décidé de mettre ce projet en veille.
- Bâtiment périscolaire : 5 avenants négatifs ont été validés pour un montant de 15 153,40 €.
- Le Conseil approuve les modifications de statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach et notamment le nom qui deviendrait au 1^{er} janvier 2023 Alsace Rhin Brisach.
- Périmètre délimité des abords des monuments historiques de Neuf-Brisach : Après une présentation du dispositif et du périmètre concerné, le Conseil donne un avis favorable à la création de ce périmètre délimité des abords (PDA).
- Convention CAF : La nouvelle convention territoriale globale 2022-2025 a été présentée par Mme ZIESEL, adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires. Après explications des nouveautés, le Conseil a approuvé le document.
- Décision modificative budgétaire n° 1 : Plusieurs mouvements de crédits ont été approuvés pour un montant de 40 320 €.
- Suite à la loi Matras visant à consolider le modèle de sécurité civile, le Conseil a décidé de désigner M. Chris BIRAUD correspondant incendie et secours. Il sera chargé de participer à l'élaboration de la mise à jour des documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours ainsi que des divers plans d'intervention.
- Le Conseil a décidé de confier la mise en œuvre du dispositif des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou de tout acte d'intimidation au Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- Un projet de jardin partagé porté par l'association « Les liens de la terre » a été présenté au Conseil. Après échanges, il a été décidé d'approuver ce projet, de désigner Mme Hélène GERBER, conseillère, pour suivre et accompagner ce projet. Enfin, il a été décidé de mettre gracieusement à disposition une parcelle de terrain sise derrière l'école maternelle.
- Mme Yvette CORNIAUX a présenté les déclarations préalables et les permis de construire pour la période du 24/05 au 10/11/2022.

Enfin, il a été décidé de fixer la date de la fête de Noël de nos aînés au 11 décembre 2022. Elle se déroulera cette année à la salle polyvalente de la commune.

La séance s'est achevée à 21h10 par un tour de table pour les questions diverses.